

## Conditions d'éligibilité

- ✓ Moins de 50 ETP
- ✓ Demande d'aide 2026 complétée
- ✓ Paiement des cotisations à jour
- ✓ Facture > 50 € HT
- ✓ Équipements conformes aux normes en vigueur
- ✓ RIB professionnel

## Dispositifs d'aide par type de risque



### Troubles Musculosquelettiques (TMS)\*

**Jusqu'à 40 %** sur accessoires ergonomiques, manipulateurs et dispositifs de transferts ergonomiques, exosquelettes, griffes à traire, taxis-lait, sièges de vignes, harnais de taille-haie, toilettes mobiles ...\*



### Chutes de hauteur\*

**Jusqu'à 40 %** sur dispositifs de sécurisation sous et sur toiture y compris drones, harnais antichute, gilets airbag, PIR, PIRL, PEMP, plateformes arboricoles, échafaudages roulants, ...\*



### Chimiques\*

#### ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS	TAUX	PLAFOND
EPI complet	50 %	500 €
Appareils de protection respiratoire*	50 %	400 €
Systèmes de transfert sans contact*	50 %	400 €
Filtres habitables pour cabines de catégorie 4 conformes à la norme EN 15695-2	50 %	250 €
Systèmes d'aspiration des fumées de soudage*	50 %	1 000 €
Détecteurs multigaz (CO <sub>2</sub> , NH <sub>3</sub> , H <sub>2</sub> S, ...)*	40 %	250 €



### Machines

#### ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS	TAUX	PLAFOND
Sièges pneumatiques équipés de ceintures de sécurité	40 %	Jusqu'à 700 €
Protections des arbres de transmission	50 %	100 €
Kits hydrauliques pour suppression de cardan	40 %	250 €
Attelages ou triangles d'attelage automatiques	40 %	400 €
Appareils de manutention des roues de tracteurs	40 %	700 €
Formations à la conduite préventive pour les engins agricoles	50 %	
Protections pour séccateurs assistés	50 %	Jusqu'à 60 €
Protections auditives	40 %	Jusqu'à 50 €
EPI complet pour le bûcheronnage	40 %	250 €
Coins mécaniques d'abattage*	30 %	300 €
Systèmes de communication pour les travailleurs isolés*	30 %	300 €



### Animaux

#### ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS	TAUX	PLAFOND
Installations de contention*	40 %	3 000 €
Cages de contention	40 %	2 000 €
Contentions de maternité porcine	40 %	130 €/place
Lève-têtes sur chariot	40 %	200 €/tête



### Soleil\*

#### ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS	TAUX	PLAFOND
Tonnelles*	40 %	200 €
EPI anti-UV et rafraichissants*	40 %	100 €/personne

\*Conditions spécifiques, **demande sur devis et accord préalable d'un conseiller en prévention**

## Formulaire obligatoire – à compléter intégralement

Toute demande incomplète, partiellement renseignée ou non conforme sera automatiquement rejetée sans instruction du dossier.

### Modalités d'envoi

#### CAAA du Haut-Rhin

132 avenue Robert Schuman CS 11167 68053 MULHOUSE CEDEX  
03 89 45 68 22 | prevention@caaa68.fr

## Identité du demandeur

Merci de renseigner les coordonnées complètes de l'exploitant ou de la société

Raison sociale : ..... Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
Courriel : ..... Affilié à la MSA : Oui Non

## Activité de l'entreprise

Informations nécessaires à l'étude de votre demande.

Activité principale : .....  
Cultures : .....  
Surface Agricole Utile (en ha) : .....  
Cheptel : ..... Effectif du cheptel (nombre) : .....  
Effectif du personnel : Nombre d'associés : ..... Salariés : CDI : ..... CDD : ..... Saisonniers : .....

## Équipement concerné par la demande

Nature de l'équipement (ex. : siège de tracteur, EPI, cage de contention, ...) : .....  
Marque : .....  
Numéro de conformité : .....  
Normes / certifications (CE, ISO, ...) : .....  
Si l'équipement est monté sur un engin, merci de préciser le type et la marque : .....

## Documents obligatoires à fournir

La Caisse se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire nécessaire à l'instruction du dossier.

### Pour l'ensemble des équipements :

- Copie du certificat de conformité
- Copie de la facture acquittée supérieure à 50 € HT, précisant les articles concernés
- Copie du relevé d'identité bancaire professionnel

### Spécifique aux engins :

- Présence d'une ceinture de sécurité : Oui Non
- Présence d'une structure de protection en cas de renversement : Oui Non
- Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : .....
- Copie de la carte grise

## Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le DUERP est obligatoire pour toute entreprise ayant des travailleurs. **Disposez-vous d'un DUERP à jour ? Oui Non**  
Pour vous former à sa réalisation, la Chambre d'Agriculture d'Alsace organise des sessions. Inscrivez-vous dès maintenant sur son site internet.

## Engagement du demandeur

Les aides financières sont attribuées après validation par la commission de prévention.  
La Caisse se réserve un droit de contrôle et la possibilité d'engager des poursuites en cas de fausse déclaration.

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.**

Fait à : .....  
Le : .....

**Cachet et signature**